



Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Troisième session
Addis-Abeba, 17-19 mai 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
**Progrès de la mise en œuvre des objectifs
de développement durable et de l'Agenda 2063**

Rapport de l'Afrique sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063

Document de synthèse

I. Introduction

1. Depuis l'entrée en vigueur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable) et de l'Agenda 2063 en 2016, les pays africains ont intégré ces deux cadres dans leurs plans nationaux de développement et élaboré les processus de mise en œuvre, de suivi et d'établissement des rapports connexes. Les exigences en matière de données étant considérables, la plupart des pays n'ont toujours pas établi un ordre de priorité pour les cibles et les indicateurs, ni défini les bases de référence. *Le Rapport d'étape 2017 sur l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable* (Commission économique pour l'Afrique *et al.*, à paraître) évalue le niveau d'adaptation des deux cadres aux plans nationaux de développement, ainsi que les progrès accomplis, lorsque des données sont disponibles. Le rapport met en exergue les systèmes mis en place par les gouvernements africains pour mettre en œuvre ces cadres de développement mondiaux et régionaux, en assurer le suivi et établir des rapports sur leur état d'avancement.

2. Grâce à la reprise économique mondiale après la crise de 2008-2009, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique a crû constamment entre 2010 et 2015, à un rythme proche de 4 %, soit bien plus vite que la plupart des autres régions (Banque mondiale, 2017), ce qui a contribué à la réduction de la pauvreté et à d'autres améliorations socioéconomiques. Si le taux de croissance s'est essoufflé en 2016 pour s'établir à 1,7 % en raison de conditions météorologiques défavorables et des faibles prix du pétrole et d'autres produits de base, il devrait rebondir à 3,2 % et 3,8 % en 2017 et 2018 respectivement (Commission économique pour l'Afrique, 2017). Les perspectives à long terme demeurent positives au regard de paramètres fondamentaux solides, comme une demande croissante pour les exportations de produits de base, et des facteurs démographiques favorables. Étant donné le vieillissement de la

* E/ECA/ARFSD/3/1

population mondiale, la jeunesse de la population africaine stimulera fortement la croissance du continent – d’ici les 20 prochaines années, la population active du continent africain sera proche de 1,1 milliard de personnes, soit plus que la Chine ou l’Inde. Pour réaliser le dividende démographique que représente la population jeune de l’Afrique, il convient de mettre en place des politiques et des mécanismes de promotion du capital humain et des possibilités de développement des compétences afin de susciter l’engagement productif des jeunes. Il faut aussi disposer de systèmes de santé propres à répondre aux besoins des jeunes.

II. Progrès de la mise en œuvre

3. Plus vastes et ambitieux, les programmes de développement que sont les objectifs de développement durable et l’Agenda 2063 s’inspirent de l’héritage des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La mise en œuvre ne couvre que deux années complètes et les progrès sont donc limités, que ce soit en ce qui concerne l’adoption des objectifs ou leur mise en œuvre effective. Le présent rapport se concentre sur les six objectifs suivants : l’Objectif 1, Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde; l’Objectif 2, Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable; l’Objectif 3, Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous, à tous les âges; l’Objectif 5, Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; l’Objectif 9, Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l’innovation; et l’Objectif 14, Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Cette approche s’inscrit dans l’optique du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, dont le thème est : « *Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation* ».

4. On notera qu’au cours de la période d’existence des OMD, l’Afrique a réalisé des progrès remarquables dans les secteurs socioéconomiques, en particulier en ce qui concerne l’accroissement du taux de scolarisation, l’égalité des sexes, la réduction de la mortalité néonatale et infantile, la réduction de la mortalité maternelle, le recul de la propagation du VIH et du sida, du paludisme, de la tuberculose et d’autres maladies, l’amélioration de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement, ainsi que la durabilité environnementale.

A. Pauvreté et insécurité alimentaire

5. La pauvreté et l’insécurité alimentaire restent largement courantes, en particulier en Afrique, à l’exclusion de l’Afrique du Nord. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour réaliser des progrès durables. Entre 1990 et 2013, les taux de pauvreté (en utilisant la mesure d’un revenu de 1,90 dollar par jour) en Afrique subsaharienne ont diminué de 15 %, ramené de 56,9 % à 41 % (Banque mondiale, 2017), les réductions les plus fortes ayant été relevées entre 2002 et 2012. Nonobstant la réduction de la pauvreté en Afrique hors Afrique du Nord, le rythme a été plus lent que prévu à cause des défis structurels de la région et de sa faible résistance aux chocs, ce qui la rend vulnérable à de nombreux renversements de tendances (Commission économique pour l’Afrique *et al.*, à paraître). En 2012, la pauvreté avait été ramenée à 13 % dans le monde (Département des affaires économiques et sociales de l’ONU, 2016). Les progrès accomplis par l’Afrique en termes de réduction de la pauvreté, de la faim et de l’insécurité alimentaire restent fragiles face à des crises d’origine naturelle ou humaine telles que les sécheresses et les inondations qui entraînent de mauvaises récoltes, des conflits entre tribus, des guerres civiles et un faible investissement dans l’agriculture.

6. Selon le Rapport d’étape 2017 sur l’Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (Commission économique pour l’Afrique *et al.*, à paraître), 26,1 % de la population africaine faisait face à une grave insécurité alimentaire en

2015, en hausse par rapport à 25,3 % en 2014. Environ 355 millions de personnes en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) souffrent d'insécurité alimentaire modérée ou extrême. Environ 217 millions de personnes étaient sous-alimentées au cours de la période 2014-2016, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2010-2012. La faible productivité agricole, les taux élevés de la croissance démographique et les changements climatiques contribuent à des taux d'insécurité alimentaire élevés en Afrique. Des conflits d'origine humaine comme au Soudan du Sud, au Nigéria et en Somalie aggravent encore le phénomène.

B. Malnutrition

7. Entre 2000 et 2014, l'Afrique a réussi dans une certaine mesure à réduire la malnutrition, mais à un rythme beaucoup plus lent que les autres régions. En Afrique, hormis l'Afrique du Nord, le retard de croissance¹ chez les enfants de moins de cinq ans a été ramené de 43,2 % en 2000 à 35,7 % en 2014, soit une baisse de 17,3 %; en Afrique du Nord, le retard de croissance a baissé de 25,7 %. La prévalence de la sous-alimentation a été ramenée de 30 % en 2000 à 22,9 % en 2016 en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) alors qu'en Afrique du Nord elle est restée faible, en dessous de 5 %.

8. Si l'agriculture joue un rôle clé dans la réduction de la faim et de l'insécurité alimentaire, les investissements publics dans le secteur restent faibles, avec des progrès limités dans la recherche-développement, l'irrigation et le développement des chaînes de valeur. Aucune des sous-régions n'a atteint l'objectif d'affecter 10 % du budget national à l'agriculture, énoncé dans le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo)².

C. Taux de scolarisation

9. En 2013, 9 pays sur les 40 pour lesquels des données étaient disponibles ont atteint l'objectif (22,5 %), tandis que 19 autres s'en sont rapprochés, avec des taux de scolarisation nets annuels de 80 à 94 %. Cependant, alors que les taux d'achèvement de la scolarité primaire se sont améliorés dans la plupart des pays, des progrès restent encore à faire et des goulets d'étranglement structurels entravent l'apprentissage et l'acquisition de compétences (Commission économique pour l'Afrique *et al.*, 2016).

D. Égalité des sexes

10. Les disparités entre les hommes et les femmes se sont réduites ces dernières années : davantage de filles vont à l'école; l'accès des femmes aux soins médicaux s'améliore et permet ainsi de meilleurs résultats sur le plan de la santé, notamment une baisse des taux de mortalité maternelle dans la majeure partie de l'Afrique; et davantage de femmes recherchent un emploi dans les secteurs formel et informel. Cependant, plusieurs difficultés restent à surmonter : un accès limité à l'éducation et aux services de santé, des normes et des traditions conservatrices qui continuent de reléguer les femmes à un travail domestique non rémunéré et les actes de violence à l'encontre des femmes et des filles, au foyer comme dans les espaces publics.

¹ Proportion d'enfants dont la taille, comparativement à la taille médiane de la population de référence selon l'âge, est inférieure de deux écarts types [Normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la Santé (HAZ <-2)].

² Adopté par la Conférence de l'Union africaine en juillet 2003.

E. Mortalité infantile et maternelle

11. L'Afrique, hormis l'Afrique du Nord, a progressé plus vite que toutes les autres régions en ce qui concerne la réduction du taux de mortalité des moins de cinq ans. À l'exclusion de l'Afrique du Nord, le taux de mortalité des moins de cinq ans a été ramené de 154 pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 83 en 2015. Dans le monde, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était estimé à 43 pour 1 000 en 2015. En Afrique, Afrique du Nord exclue, des progrès remarquables ont été enregistrés dans la réduction de la mortalité maternelle, de 846 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 546 pour 100 000 en 2015. En Afrique du Nord, le taux est resté à environ 70 pour 100 000. La mortalité maternelle en Afrique (Afrique du Nord exclue) demeure toutefois élevée par rapport à d'autres régions, en partie en raison de l'accès limité à des professionnels de santé qualifiés durant la grossesse et à la naissance et d'un accès limité à des services de planification familiale. Seulement 52 % des naissances étaient suivies par un personnel de santé qualifié en 2015 en Afrique, hormis l'Afrique du Nord. Entre 2015 et 2030, la prévalence de la contraception devrait continuer d'augmenter, particulièrement dans les pays où moins de la moitié des femmes mariées ou en couple en âge de procréer ont actuellement recours à la contraception. Le taux devrait ainsi passer de 17 à 27 % en Afrique de l'Ouest, de 23 à 34 % en Afrique centrale et de 40 à 55 % en Afrique de l'Est.

F. VIH/sida

12. L'Afrique a accompli des progrès considérables dans la lutte contre la propagation du VIH/sida. D'après les derniers chiffres, la prévalence du VIH et du sida était de 1,48 pour 1 000 personnes non infectées chez les 15-49 ans en 2015, contre 3,87 pour 1 000 en 2010. On constate de grandes variations de la prévalence du VIH entre les sous-régions : l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont des taux de 2,2 pour 1 000 personnes non infectées ; la prévalence en Afrique de l'Est et en Afrique australe est de 7,1 pour 1 000 et, en Afrique du Nord, elle est inférieure à 0,1 pour 1 000. Toutefois, par rapport au taux de prévalence de 0,8 pour 1 000 personnes non infectées dans le monde, l'incidence du VIH reste la plus élevée en Afrique, Afrique du Nord exclue. Cela montre l'importance d'assurer l'accès universel à une éducation sexuelle complète et à des services intégrés de santé de la procréation, en particulier pour les jeunes.

G. Développement des infrastructures

13. Des infrastructures de qualité sont une condition préalable importante pour le commerce, la manufacture et l'industrialisation. Les dernières données montrent que le transport aérien de marchandises et de passagers reste extrêmement faible en Afrique, Afrique du Nord exclue. En 2015, seulement 45 millions de passagers ont voyagé par voie aérienne en Afrique, soit 23 fois moins que dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, et le volume du fret aérien était de 2 854 millions de tonnes seulement. Bien que l'ajout de valeur grâce au secteur manufacturier soit indispensable à la transformation et à la prospérité pour tous, comme le souligne l'Agenda 2063, il demeure extrêmement faible en Afrique. En pourcentage du PIB, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en 2015 n'atteignait que 10,5 % en Afrique, Afrique du Nord exclue, et 11,3 % en Afrique du Nord. Cela s'explique en partie par les faibles investissements dans la recherche-développement : au cours de la période 2000-2013, les dépenses en recherche-développement en pourcentage du PIB n'ont que très peu augmenté, passant de 0,28 % à 0,51 % en Afrique du Nord et de 0,4 % à 0,41 % dans le reste de l'Afrique.

14. Des progrès remarquables ont été réalisés dans la connectivité téléphonique et l'accès à Internet, notamment par l'intermédiaire des réseaux mobiles : en 2014, 53,2 % des Africains, hors Afrique du Nord, utilisaient un réseau mobile 3G (74,8 %

en Afrique du Nord), ce qui soutient largement la comparaison avec le taux de 50,1% des pays les moins avancés.

H. Vie aquatique

15. Il n'y a pas de données pour la plupart des indicateurs de cet objectif. En 2010, le taux de couverture des zones protégées était supérieur à 20 % dans 7 des 28 pays d'Afrique ayant un littoral.

I. Des inégalités flagrantes

16. L'image continentale et régionale masque cependant de grandes disparités liées à l'âge et au genre, aux niveaux national et infranational. Par exemple, dans toutes les régions, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé parmi les jeunes et les femmes, et ces deux groupes risquent davantage de sombrer dans la pauvreté, en dépit des tendances à la baisse au fil du temps. La réduction des inégalités en accordant une attention accrue aux groupes de population les plus vulnérables, notamment en garantissant l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et à des services de santé, permettra d'obtenir des résultats plus étendus et inclusifs dans le domaine de l'éducation et de la santé, entre autres. Il est aussi nécessaire de remédier à l'insuffisance des données, en particulier en ce qui concerne la pyramide des âges, pour renforcer le processus d'élaboration de politiques à partir d'observations factuelles et assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces des politiques et des programmes pertinents.

17. L'établissement de partenariats pour le développement durable demeure à plusieurs égards un effort inachevé et la part de l'Afrique dans le commerce mondial est restée très faible, environ 2,4 % en 2015. Considérés comme un groupe ou à titre individuel, la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) restent constamment en-deçà de l'engagement pris au titre de l'APD de consacrer au moins 0,7 % de leur revenu national brut aux pays en développement, comme convenu par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

III. Questions émergentes, défis et possibilités d'améliorer la mise en œuvre

18. Certains éléments indispensables à l'intégration réussie du développement durable dans les plans et stratégies de développement nationaux, sous-nationaux et sectoriels ont été identifiés dans la documentation spécialisée et dans la pratique (Federe, 2016; Tessama *et al.*, 2013). À partir des travaux de Federe sur le cadre conceptuel (2016), la CEA met au point une boîte à outils pour harmoniser l'intégration de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux et rapports connexes.

A. Engagement politique

19. Les gouvernements nationaux doivent assumer pleinement leur rôle dans la conception et la conduite de la planification du développement et s'approprier les priorités, les politiques et les stratégies convenues. L'intendance au niveau supérieur est essentielle pour une croissance inclusive et le développement économique à long terme. Il convient ensuite de mettre en place des équipes techniques et de les aider à concevoir des plans solides chiffrés et se prêtant à l'évaluation.

B. Plans, stratégies et politiques claires

20. Les plans et les politiques nationaux et sectoriels devraient s'appuyer sur des consultations élargies avec les parties prenantes et définir des objectifs précis à court et à moyen terme en vue de la réalisation d'objectifs ambitieux à plus long terme. De plus gros investissements doivent être consacrés au renforcement des systèmes de données dans les pays afin de permettre la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports fondés sur des faits. Pour aller jusqu'au bout et ne pas faire de laissés-pour-compte, il faut accroître l'information disponible sur les pauvres, comme leur sexe, leur groupe d'âge, leur situation géographique et les contraintes auxquelles ils font face.

C. Cadre institutionnel

21. Des cadres institutionnels et de coordination solides sont nécessaires pour rassembler tous les acteurs étatiques et non étatiques concernés. Des institutions fortes sont indispensables pour la mise en œuvre du principe de séparation des pouvoirs et de la bonne gouvernance, la promotion de la responsabilisation et la participation de tous à la vie économique, politique et sociale (Acemoglu et Robinson, 2012 et 2008; Easterly, 2001; Landes, 1998; North 1990). Des institutions solides contribuent à assurer la participation de la population aux débats sur des questions d'intérêt commun telles que les droits de propriété, la fiscalité et le commerce, qui sont importantes pour le maintien de la croissance et du développement inclusifs. Il est tout aussi important de se doter d'un cadre de coordination solide pour veiller à ce que tous les acteurs clés respectent les priorités convenues, disposent d'informations et de ressources adéquates et soient en mesure de rendre compte de l'avancement et des résultats de leurs activités.

D. Mécanismes de financement

22. Il est indispensable de disposer de mécanismes de financement efficaces à moyen et à long terme, avec des moyens appropriés pour dégager des ressources financières supplémentaires. Il est donc nécessaire d'élaborer et de respecter des stratégies de mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour financer les plans de développement. La priorité absolue devrait être accordée aux ressources intérieures afin d'éviter un échec dans la mise en œuvre des plans et des politiques découlant de changements dans les priorités extérieures.

23. Par ailleurs, la sensibilisation des acteurs économiques clés et du grand public à l'Agenda 2063 et aux objectifs de développement durable, ainsi qu'à ce qu'ils représentent est essentielle, de même que des capacités d'exécution et d'établissement de rapports. Tous les intervenants doivent comprendre l'importance cruciale que revêt l'approche intégrée et équilibrée du développement durable et de la transformation socioéconomique et environnementale, approche mise en évidence par les objectifs de développement durable, qui passe par l'amélioration de la qualité et du caractère inclusif de la croissance. Il importe également de comprendre l'importance de la paix, de la sécurité et des solutions locales pour la gouvernance économique et sociale, comme le souligne l'Agenda 2063. La traduction des cadres de développement dans les principales langues nationales et locales permettra d'assurer qu'ils soient disponibles et compréhensibles à l'échelle locale.

E. Points d'entrée

24. Le meilleur point d'entrée pour intégrer les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 dans les plans nationaux et sectoriels se trouve au stade de la conception de nouveaux projets ou de l'examen de ceux qui existent déjà. Quel que soit l'instant, les 54 pays africains se trouvent à différentes étapes de la conception, de

la mise en œuvre et de l'évaluation de leurs plans de développement respectifs. En 2016, au moins 34 pays africains étaient dotés d'un plan de développement à long terme, et tous sauf quatre d'entre eux disposaient d'un plan de développement à moyen terme (Commission économique pour l'Afrique, 2016). La couverture et le niveau d'intégration de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable dans ces plans nationaux de développement diffèrent. Ainsi, il est important d'aider les pays à intégrer l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable dans les plans nationaux de développement en termes d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, quel que soit le stade du cycle de planification en cours.

25. Il est important de faire le bilan des progrès réalisés par les pays africains en termes d'intégration et d'adaptation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 afin de déterminer à quel stade ils se trouvent et de cerner les points forts et les lacunes. Un tel bilan devrait aussi permettre de recenser les organismes et partenaires impliqués dans l'alignement et l'intégration de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, ainsi que les outils utilisés. Cet exercice est important pour définir des approches et des outils appropriés et déterminer les ressources nécessaires en appui aux efforts déployés par les pays pour intégrer les deux cadres.

26. Il existe, à l'heure actuelle, plusieurs outils qui s'efforcent de donner ce genre de mesure, dont

a) L'approche MAPS (intégration, accélération et appui aux politiques), qui vise à adapter les objectifs de développement durable aux plans nationaux de développement en fonction de la situation locale, mais qui ne couvre pas l'Agenda 2063;

b) La trousse à outils pour la cohérence des politiques de développement durable, qui vise à identifier des objectifs clairs et la responsabilité de la communauté internationale à l'égard des objectifs de développement durable;

c) Le programme intégré de mise en œuvre pour une économie verte, qui est un appui à la planification en vue d'économies vertes à l'échelle d'un pays et au niveau décentralisé.

27. D'autres projets, comme la US National Reporting Platform: National Statistics for Global SDGs (Plateforme nationale d'établissement de rapports des États-Unis : Statistiques nationales pour les objectifs de développement durable mondiaux), sont en train de voir le jour.

IV. Moyens de mise en œuvre

Une approche harmonisée de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable doit être adoptée

28. De par leur nature, l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable demandent une approche intégrée pour la mise en œuvre et l'établissement des rapports. Ainsi, la politique de développement devrait s'intéresser non seulement à l'accès universel aux biens et services essentiels (éducation, alimentation, soins de santé, logement, eau et énergie, et protection sociale), mais aussi à la qualité de ces services et à leur impact sur les résultats. Par exemple, une grande partie des progrès constatés en termes de scolarisation à l'époque des OMD n'ont pas tenu compte du passage au secondaire et au-delà, ni des acquis d'apprentissage. De même, les politiques socioéconomiques aux niveaux national, sous-national et sectoriel devraient prendre dûment en considération leurs impacts sur la répartition afin de mieux comprendre dans quelle mesure elles contribuent à réduire les inégalités. Il convient également de procéder à des évaluations d'impact des politiques pour tirer des enseignements des méthodes qui fonctionnent le mieux et pallier les impacts négatifs.

29. La Commission économique pour l'Afrique mobilise un soutien à la conception d'un outil intégré dans le but d'harmoniser la transposition des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 pour réduire les coûts de transaction des deux stratégies en matière d'établissement de rapports. Un outil d'alignement des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, accessible en ligne, a été conçu et est actuellement mis à l'essai dans certains pays afin de confirmer son utilité et d'identifier les éléments pouvant être améliorés avant son déploiement généralisé. Un cadre conceptuel et un modèle de l'outil ont d'ores et déjà été réalisés.

30. L'outil d'harmonisation et de planification de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable comporte quatre caractéristiques clés, qui constituent des améliorations majeures par rapport à d'autres outils existants.

a) Il est complet et est capable de saisir toutes les dimensions des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063; il peut être utilisé pour évaluer non seulement le niveau d'intégration dans chacune des dimensions, mais aussi la qualité de l'intégration à différents niveaux;

b) Il comporte plusieurs niveaux permettant d'évaluer la portée de l'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 à différents échelons, y compris à l'échelle infranationale, nationale et régionale;

c) Il est dynamique et flexible, permettant de faire état des progrès réalisés en matière d'adaptation et de mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, et des dimensions du développement durable;

d) Il est tourné vers l'avenir et peut contribuer à identifier les lacunes éventuelles dans les efforts d'intégration à différents niveaux. Il peut ainsi être utilisé pour concevoir des programmes d'appui aux capacités à la fois aux niveaux infranational, national et régional. L'outil permet une saisie des données nationales pour les indicateurs de chaque objectif et cible, et peut aider à établir des rapports intermédiaires et des comparaisons entre les pays.

V. Conclusion et recommandations stratégiques

31. La transformation structurelle, traitée en priorité à la fois dans les objectifs de développement durable et dans l'Agenda 2063, et l'exploitation du dividende démographique en Afrique demeurent plus que jamais d'actualité pour assurer une croissance inclusive, réduire la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité aux chocs, et concrétiser les potentialités grâce à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'accès aux services de santé et aux possibilités d'emploi pour la population jeune en plein essor.

A. Accroître les efforts de réduction de la pauvreté

32. Il convient d'intensifier les efforts et l'accent mis sur la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim extrême pour réaliser les deux premiers objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde et Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable). Les efforts visant à réduire la pauvreté sont liés à l'objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et devraient lui être conformes. Des études ont montré que la réduction des inégalités en renforçant les moyens de subsistance des plus pauvres et des plus vulnérables contribue à une réduction plus rapide de la pauvreté. Les politiques de création d'emplois, d'augmentation du revenu des ménages, de garantie des droits de propriété, de développement des infrastructures, de développement du capital humain et d'amélioration de la productivité du travail sont importantes pour élargir les marchés intérieurs afin de promouvoir la demande et la croissance économique.

B. Accroître les investissements dans l'agriculture

33. L'augmentation des investissements dans l'agriculture contribuera à contenir la faim extrême et alimenter les industries de transformation et les exportations. En dépit des engagements pris en termes d'investissements ciblés dans l'agriculture en vertu du Protocole de Maputo, le secteur souffre toujours d'un sous-investissement. Aucune sous-région africaine n'a réalisé l'objectif de consacrer 10 % de son budget national à l'agriculture. L'augmentation des investissements dans la recherche-développement sur les espèces résistantes au climat et dans des technologies appropriées comme l'irrigation et le développement de chaînes de valeur, ainsi que d'autres mesures proactives telles que les politiques et les réglementations favorables aux investisseurs sont nécessaires pour accroître la production et la productivité agricoles.

C. Élargir les perspectives d'emploi

34. Avec l'explosion démographique et l'essor de la population jeune dans la plupart des pays africains, le renforcement des capacités et la formation professionnelle sont plus que jamais nécessaires pour améliorer les possibilités d'emploi. Il faudrait porter une plus grande attention aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme l'agriculture et la transformation, pour promouvoir l'emploi et réduire plus rapidement la pauvreté et les inégalités par rapport à la croissance dans les secteurs à forte intensité de capital et de main-d'œuvre qualifiée, tels que l'exploitation minière, les finances et l'immobilier.

D. Élargir la marge de manœuvre budgétaire pour mieux répartir les dépenses

35. Pour réaliser l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable, les gouvernements africains devraient concevoir des mesures visant à élargir l'espace budgétaire. Parmi les domaines à envisager figurent l'amélioration de l'administration fiscale, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'élimination des échappatoires fiscales, en particulier parmi les riches; la priorité donnée aux dépenses ayant le plus d'impact sur les moins favorisés (éducation, santé, etc.); le contrôle de l'utilisation des dépenses publiques pour les fins prévues; et la lutte contre les flux financiers illicites. L'emprunt intérieur pour les dépenses prioritaires et essentielles telles que l'éducation, la santé et le développement des infrastructures devrait être la première option considérée. Le financement extérieur concessionnel et l'émission de titres de créance devraient aussi être envisagés pour les gros investissements.

E. Promouvoir le commerce avant l'aide

36. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises reste faible et en déclin; elle se situait à 2,4 % en 2015³. Si l'on peut attribuer cette tendance aux prix défavorables des marchandises qui constituent l'essentiel des exportations africaines, l'Afrique pourrait en faire davantage pour profiter des chaînes de valeur internationales grandissantes.

a) L'élimination des obstacles au commerce, notamment en remédiant aux goulets d'étranglement au niveau des infrastructures, en supprimant les obstacles non commerciaux et en garantissant les droits de propriété, le transfert de technologies et l'acquisition de compétences, entre autres, est nécessaire pour élargir les possibilités en vue d'une plus forte croissance;

³ Chiffres issus de *l'Examen statistique du commerce mondial 2016* de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

b) Le renforcement de la coopération Sud-Sud entre les économies émergentes créera des possibilités d'apprentissage et d'échange de main-d'œuvre et de technologies peu coûteuses. Une intégration bilatérale et régionale plus poussée et la création de forums de développement régionaux (y compris des banques de développement régionales) contribueront à améliorer le commerce régional et à promouvoir le secteur manufacturier;

c) La poursuite du dialogue avec les pays riches pour élargir leurs relations commerciales avec les pays africains et veiller à ce qu'ils respectent leurs obligations en matière d'aide publique au développement, étant entendu qu'une répartition internationale équitable est importante pour réduire les inégalités.

F. Renforcer les capacités et les systèmes de données

37. Pour une prise de décisions politiques en temps utile et l'établissement de comparaisons adéquates à l'intérieur des pays et entre les pays, les bureaux nationaux de statistique du continent doivent renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse de données sur un large éventail de questions socioéconomiques, y compris des profils démographiques. Il convient de générer des données de référence et d'analyser en permanence l'impact des différentes politiques macroéconomiques et microéconomiques sur les tendances dans plusieurs domaines, notamment, la pauvreté et les inégalités, l'éducation, la santé, le travail et la protection sociale, etc. En outre, il est important d'analyser les dépenses dans divers secteurs de l'économie et leur impact sur la croissance économique globale et sur les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que dans les domaines de l'éducation et de la santé, entre autres. Des données ventilées par âge, sexe, revenu et emplacement géographique sont nécessaires pour garantir une évaluation précise des progrès dans différents domaines et pour identifier et catégoriser les lacunes et les problèmes pour que les autorités compétentes puissent y remédier. Les bureaux nationaux de statistique, soutenus par les partenaires de développement, doivent mettre à jour leurs systèmes de développement de statistiques et leurs plans de collecte de données pour étayer les exigences de présentation de rapports de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

G. Élaborer un cadre harmonisé pour le suivi des progrès

38. Pour pouvoir mesurer l'impact de manière efficace, les gouvernements doivent se doter d'un cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des progrès accomplis s'agissant de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Il leur faut une plateforme ou une boîte à outils dynamique qui les aiderait à évaluer le degré d'intégration entre l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable d'une part et les plans nationaux de développement d'autre part, et qui se prêterait dans le même temps à une mesure des progrès réalisés dans les deux cadres.

H. Renforcer les institutions

39. La mise en œuvre réussie des deux programmes nécessite une architecture institutionnelle efficace, qui favorise une approche intégrée et coordonnée de la résolution de problèmes et de l'élaboration des politiques. Les organismes de planification nationaux et sous-nationaux auront un rôle primordial à jouer pour faire en sorte que les différents secteurs collaborent ensemble pour assurer la prise en compte des trois dimensions du développement durable dans tous les aspects des programmes de développement. La planification à long terme et la coordination des politiques, le suivi continu des progrès et l'évaluation des impacts sont nécessaires pour déterminer ce qui fonctionne et pour pallier les échecs et les défaillances des politiques.

Références bibliographiques

Acemoglu, D. et Robinson, J.A. (2008), “The role of institutions in growth and development”, Document de travail n°10. Commission sur la croissance et le développement. Washington D.C. Banque mondiale.

_____ (2012), *Why Nations Fail. The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*. New York. Crown Business, Crown Publishing Group.

Banque mondiale (2017), Base de données des Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l’adresse : <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>.

Commission économique pour l’Afrique (2017), *Rapport économique sur l’Afrique 2017. Urbanisation et industrialisation pour la transformation de l’Afrique*. Addis-Abeba. Commission économique pour l’Afrique.

_____, Banque africaine de développement (BAD), Commission de l’Union africaine (CUA) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2016), *OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016 : Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique*. Publication annuelle conjointe de la Commission économique pour l’Afrique, de la Banque africaine de développement, de la Commission de l’Union africaine et du Programme des Nations Unies pour le développement. Addis-Abeba.

_____, _____, _____ et _____ (à paraître), *Rapport d’étape 2017 sur l’Agenda 2063 et les objectifs de développement durable*. Publication annuelle conjointe de la Commission économique pour l’Afrique, de la Banque africaine de développement, de la Commission de l’Union africaine et du Programme des Nations Unies pour le développement. Addis-Abeba.

Département des affaires économiques et sociales de l’ONU (2016). *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*. New York. Nations Unies. Disponible à l’adresse :

https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf

Easterly, W. (2001), *The Elusive Quest for Growth: Economists’ Adventures and Misadventures in the Tropics*. Cambridge, MA (États-Unis). MIT Press.

Federe, T. (2016), *Supporting African governments in development planning and the integration of globally agreed sustainable development frameworks into national development frameworks: An application of mainstreaming toolkit to Ethiopia*. Rapport présenté à la Commission économique pour l’Afrique (non publié).

Landes, D.S. (1998), *The Wealth and Poverty of Nations: Why Some Are So Rich and Some So Poor*. New York. W.W. Norton and Company Inc.

North, D.C. (1990), *Institutions, institutional change and economic performance*. New York. Cambridge University Press.

Organisation mondiale du commerce (2016). *Examen statistique du commerce mondial 2016*. Disponible à l’adresse: https://www.wto.org/french/res_f/statistics/wts2016/wts16_toc_f.htm.

Tessama, Z., Davis, M., Tella, P., et Fiona Lambe, F. (2013), *Mainstreaming sustainable energy access into national development planning: the case of Ethiopia*. Document de travail n° 2013-09, Stockholm Environment Institute (SEI), Stockholm.